COMMUNAUTE DE COMMUNES "DES TROIS RIVIERES"

Date de convocation : 21.06.2011 Date d'affichage : 21.06.2011
Nombre de Membres en exercice : 50
Présents : 38
Votants : 38 + 1 pouvoir (Gérard NOURRICHARD à Jean-François DUCLOS)

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2011

L'an deux mil onze le vingt neuf juin à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Jean-luc CORNIERE, Président.

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES				DELEGUES SUPPLEANTS			
AUFFAY	Christian SURONNE	P	Eric BOULAY	P	Andrée LELIEVRE		Gérard LARCHER	
BEAUTOT	Jean-François DUCLOS	P	Pierre BEAUCAMP	E	Francine SLODOWNIK		Raynald VATIGNEZ	
BEAUVAL EN CAUX	Philippe WEMAERE	P	Fabrice DUBUS	P	Bertrand MARTIN		Damien LEVACHER	
BELLEVILLE EN CAUX	Denis GUILLEBERT	P	Patrick FREMONT	P	Jean-Noël TEXIER		Olivier HALBOURG	
BERTRIMONT	Jean-Luc CORNIERE	P	Claude OUINE	E	Renée MASSELINE		Jean-Marc DAVID	P
BIVILLE LA BAIGNARDE	Chantal FURON BATAILLE	P	Jean-Marie TABESSE	A	Patrick COURTOIS		Dominique DEMOUCHY	
CALLEVILLE les 2 Eglises	Christophe COLOMBEL	A	Sébastien CARE	A	Gilles BEUZELIN		Dany POULET	
ETAIMPUIS	Hubert DAUMALLE	P	Michel PILON	P	Monique TARDIF		Annie JOURDAIN	
FRESNAY le LONG	Jean-Pierre LECLERC	E	Pascal MENDY	P	Hervé DELESQUE		Marie-Claude DORMEVAL	
GONNEVILLE S/Scie	Jean-Claude LIARD	P	Jean-Luc LEJEUNE	P	Williams DELARUE		Jeannine MALLET	
GUEUTTEVILLE	Gilbert GOHE	P	Marie-France BEAUCAMP	E	Françoise LAURENT	P	Yvon LEBOURG	
HEUGLEVILLE S/Scie	Benoît CAILLET	P	Eusèbe HOAREAU	P	Nicolas CLERAUX		Robert LACAILLE	
IMBLEVILLE	Jean-Pierre PAILLETTE	P	Daniel RECHER	P	Robert VEGAS		Denis LUCE	
LA FONTELAYE	Caroline DUPUY	P	Annick CATEL	A	Jeanine FOUCOURT		Gérard DEMOTTAIS	
MONTREUIL en CAUX	Bertrand MARECHAL	A	Philippe MEUNIER	P	Victor BOUCHER	P	Jean-Jacques BAYEUL	
SEVIS	Gérard NOURRICHARD	E	Mireille BERRIT	E	Patrice AUVRAY		Olivier DELAUNAY	
ST DENIS S/Scie	François POINTEL	E	Claire FLEURY	P	Jean-Claude MADIER		Théophile VANTYGHEM	
St MACLOU de Folleville	Michel BOSSELIN	P	Gilbert LETELLIER	P	Jean-Claude MAZIRE		Ginette THIRIOT	
StOUEN du BREUIL	Jean-Marc CAPRON	P	Claude ANQUETIL	A	Christine LE GALL		Didier BEAUCAMP	
ST VAAST DU VAL	Patrice GILLE	P	Luc RENAULT	A	Pascal VANDENBULCKE		Jean-Yves MENOU	
ST VICTOR L'ABBAYE	Claude PICARD	P	Roger BENARD	P	Jean-Louis BLANVILLAIN		Michel GUILBERT	
TOTES	Jean-Marie LEDUC	P	Jean-Yves BILLORE	P	Hervé DELAUNAY		René COLANGE	
VAL DE SAANE	Gilles PAUMIER	P	Norbert GAINVILLE	P	Jean-Michel TURPIN		Sylvain LASNON	
VARNEVILLE BRETTEVILLE	François ROGER	P	Alain JOURDAIN	A	Eric AVENEL		Yvon MOULAI	
VASSONVILLE	Daniel GUICHET	P	Sophie BAUDET	P	Eric LEROND		Olivier DUCLOS	

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice DUBUS
Assistait également à la réunion : Madame Myriam RUFFE, Percepteur de Tôtes.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.
Le procès verbal de la réunion du 14.04.2011 est approuvé à l'unanimité.
Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 16.06.2011 est distribué à l'ensemble des délégués.

<u>Décision du Bureau du 16 juin 2011</u>
Par délibération du 14.12.2010, les membres du Conseil Communautaire ont décidé à l'unanimité d'appliquer à l'encontre de la SCI Ard'Henri, le versement, à titre de clause pénale, de la somme de 5.980 € à la CDC, représentant 10 % du coût du terrain TTC.
Après sommation faite à l'acquéreur par acte d'huissier, un procès verbal de défaut a été dressé le 3 mai 2011.
Monsieur le Président informe les membres que :
Vu la nécessité de défendre la Communauté de Communes des Trois Rivières dans l'affaire qui l'oppose à la Société Ard'Henri,
Les membres du Bureau ont accepté de faire appel aux services de Maître Benoît DAKIN, avocat au Tribunal de Grande Instance de Dieppe.
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine cette décision du Bureau.

Analyse financière de la CDC

Madame RUFFE, Percepteur, précise que l'analyse financière n'est pas à ce jour validée par sa hiérarchie et qu'elle sera finalisée en septembre.

Le tableau ci-dessous, émanant de Madame RUFFE, est remis à l'ensemble des délégués.

population: 13305

Communauté de Communes Trois Rivières

EMPRUNTS	En cours 31/12/2010	Par habitant	Moy régional par habitant	soit pour 13305 h	moy nationale par habitant	soit pour 13305 h
Budget Principal	804 134,00 €	60,00 €	194,00 €	2 581 170,00 €	148,00 €	1 969 140,00 €
Budget OM	206 254,00 €	15,00 €				
Budget dév éco	644 302,00 €	48,00 €				
Total	1 654 690,00 €	123,00 €				

Comparaisons	CDC/ moy rég/h	en Montant pour 13305h	CDC/ moy Nat/h	en Montant pour 13305h
3 budgets CDC/ moy sur BP uniquement	-71,00 €	944 655,00 €	-25,00 €	332 625,00 €

On constate à sa lecture que la CDC des Trois Rivières est moins endettée que les autres CDC au niveau régional (-71 €/hbt) de même qu'au niveau national (-25 €/hbt).

Madame RUFFE précise que la capacité d'autofinancement nette de la CDC au 31.12.2010 est de 395.000 €, avec une progression de 4.5 % sur un an.

La situation financière de la CDC est équilibrée au 31.12.2010.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Schéma départemental de coopération intercommunale : prise de position sur le Syndicat Mixte Terroir de Caux

Il est proposé dans le schéma de coopération intercommunale de supprimer le Syndicat Mixte Terroir de Caux au prétexte que son activité se révèle insuffisante, les trois Communautés de Communes étant dotées de la compétence « tourisme ».

Aujourd'hui, la CDC Varenne et Scie a délibéré à la majorité pour la dissolution du Syndicat Mixte Terroir de Caux.

Monsieur le Président confirme l'utilité du Syndicat Mixte Terroir de Caux pour le tourisme, sa dissolution mettant en cause les actions menées par ce syndicat : salons à Bruxelles, l'édition des brochures touristiques, l'organisation des soirées contées, l'entretien des chemins de randonnée… et précise qu'il ne faut pas confondre la compétence SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) élargie au Syndicat Mixte Pays Dieppois Terroir de Caux avec la compétence tourisme. Le SCOT est un document d'urbanisme, le tourisme y est abordé en tant que thématique au même titre que l'agriculture, le développement économique, les transports …, mais sans qu'il y ait d'animations touristiques.

Monsieur DUBUS précise que la position de la Commune de Beauval en Caux est de transférer la compétence tourisme, pleine et entière, au Syndicat Mixte Terroir de Caux. Dans l'éventualité d'une fusion à trois (Saâne et Vienne, Varenne et Scie et Trois Rivières), le territoire représenté par le Syndicat Mixte Terroir de Caux a toute sa cohérence.

Pour Monsieur BILLORE, non seulement la compétence tourisme pourrait être transférée dans sa totalité au Syndicat Mixte Terroir de Caux mais également la compétence aménagement de l'espace.

Monsieur le Président précise que dans l'immédiat, la commission aménagement de l'espace, au sein du Syndicat Mixte Terroir de Caux, n'a pas d'animations.

Madame FURON BATAILLE regrette le manque d'homogénéité, la CDC Varenne et Scie ayant délibéré pour la dissolution du Syndicat Mixte Terroir de Caux.

Vu la création du Syndicat Mixte du Terroir de Caux en date du 01 janvier 2005,

Vu les actions menées :
- En 1998 a débuté un programme de Développement Local intitulé « Terroir de Caux » sur le territoire. D'abord repris par les trois communautés de Communes « Saâne et Vienne, Trois Rivières et Varenne et Scie », les actions PDL ont été transférées au Syndicat mixte du Terroir de Caux à sa création pour mener ces actions dans une coordination communautaire.
- reprise de la maîtrise d'ouvrage de l'opération collective de modernisation (OCM)
- Tourisme :
• Coordination d'actions, développement et promotion du Pays d'Accueil Touristique. L'acquisition du Label Pays d'Accueil touristique légitimant la présence aux salons touristiques.
• Edition du guide d'accueil touristique du Pays dieppois-Terroir de Caux en 5 langues en partenariat avec les communautés de Monts et Vallées, Petit Caux et la communauté d'agglomération Dieppe Maritime.
• Réalisation du guide pratique en collaboration avec l'office de Tourisme Monts et Vallées-Petit Caux
• Réalisation du guide des animations du territoire du Terroir de Caux.
• Mise en place d'actions culturelles et touristiques avec l'organisation des soirées contes du Terroir de Caux en saison estivale.
• Mise en place des jachères fleuries depuis 2006 et actuellement appui au fleurissement des parcelles communales.
• Service de location de matériel (chapiteaux, barrières, grilles d'exposition) aux communes et associations
• Coordination des offices de tourisme du Territoire.
• Le syndicat mixte a participé à la réflexion sur le contrat de Pays Dieppois Terroir de Caux.
•Entretien des 21 boucles des chemins de randonnées sur le territoire.
• Edition des dépliants randonnées.

Vu les actions prévues en 2011 :
• Inscription de 21 boucles de randonnée dans le Plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI). La constitution du dossier nécessite la mise en œuvre d'une procédure complète (diagnostic des boucles existantes, restructuration et ouverture de nouvelles boucles de randonnée, classement des boucles, balisage et signalétique, modalité d'entretien et promotion des itinéraires). Le syndicat vient de déposer les dossiers de quelques boucles au département. Restent encore à présenter plusieurs chemins dans le dispositif d'inscription.
• Inventaire du patrimoine sur le périmètre du Terroir de Caux ainsi que sur les communautés de communes des Monts et Vallées et du Petit Caux. L'inventaire servira à l'ensemble des collectivités de l'arrière pays dans le cadre d'une politique de mise en valeur commune et apport d'une offre nouvelle sur le plan patrimonial et culturel. Cette démarche permet également le recensement du patrimoine menacé et rend éligible les actions de restauration de celui-ci.
• Développer le label café de pays porté exclusivement par les PAT, au travers d'animations culturelles et de la vente de produits et boissons locales dont l'objectif est de favoriser le maintien de structures qui sont des lieux de vie et de convivialité en milieu rural.
• Le plan ORAC : le syndicat mixte à laissé ouvert en 2011 le budget ORAC destiné à redémarrer dans le cadre ORAC une action d'assistance au commerce et à l'artisanat en finançant soit un investissement de matériel, soit une aide à la rénovation.

Vu la délibération du comité syndical du 06 avril 2011, à l'unanimité des votants, maintenant sa volonté de conserver le syndicat Mixte du Terroir de Caux,
Considérant la nécessité d'avoir un niveau touristique intermédiaire sur notre territoire et de permettre la promotion de l'arrière pays,
Considérant la nécessité de poursuivre les actions engagées,
Après en avoir débattu, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, se prononcent pour le maintien du Syndicat Mixte Terroir de Caux, contre la proposition de Monsieur le Préfet.

<u>Evolution intercommunale</u>
Monsieur le Président rappelle que suite aux réunions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de Seine Maritime, Monsieur le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale, les Maires et Présidents ayant trois mois pour se prononcer sur les évolutions les concernant.
A partir de fin août, la CDCI sera saisie pour avis de l'ensemble ainsi constitué, à savoir le projet et les avis des élus et pourra, dans les quatre mois, amender le projet à la majorité des deux tiers.

Au plus tard, le 31.12.2011, le Préfet arrêtera le schéma.
En ce qui concerne la CDC des Trois Rivières, nous ne sommes concernés par aucune modification à ce jour, si ce n'est le souhait du Préfet de dissoudre le Syndicat Mixte Terroir de Caux.
Monsieur GUILLEBERT s'inquiète que la CDC ne soit pas concernée par aucune fusion et craint que ce soit un piège, notre CDC devenant trop petite par rapport aux autres EPCI.
Pour Monsieur LEDUC, la première des priorités est de rester « en force » à trois (Saâne et Vienne, Varenne et Scie et Trois Rivières) au sein du Terroir de Caux afin de se préparer en cas de futures négociations, tout en continuant le SCOT au sein du Syndicat Mixte Pays Dieppois Terroir de Caux.
Monsieur le Président partage cet avis.
Après en avoir débattu, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité que la proposition faite par la CDCI de maintenir en l'état le territoire de la CDC des Trois Rivières est cohérente.
Néanmoins, dans le cas d'une évolution de l'intercommunalité sur le territoire de la CDC des Trois Rivières, les membres du Conseil Communautaire souhaitent, à l'unanimité, une évolution à taille humaine axée sur la ruralité, la proximité et les habitudes de travail en commun et donc privilégient une communauté de communes composée des Trois Rivières, Saâne et Vienne et Varenne et Scie.
Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité des rejeter toute autre proposition qui pourrait nous être faite avant la fin de l'année 2011 et notamment une grande Communauté d'Agglo Dieppoise à six, voir un grand Pays de Caux Central.

Projet de délibération pour l'avis du Syndicat Mixte Pays Dieppois Terroir de Caux sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
Monsieur le Président informe l'assemblée que le Syndicat Mixte Pays Dieppois Terroir de Caux est appelé à délibérer, la semaine prochaine sur le projet de SDCI.
Monsieur le Président donne lecture du projet de délibération :

- refuser le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par M. le Préfet sur la base de la fusion des Communautés de Dieppe-Maritime, Petit Caux et Monts et Vallées
- attendre les conclusions du SCOT afin de déterminer le territoire le plus pertinent pour toute autre organisation territoriale éventuelle

Monsieur le Président aurait souhaité qu'il soit proposé (2ème paragraphe) : « attendre les conclusions futures du SCOT afin de déterminer le territoire le plus pertinent pour toute organisation territoriale éventuelle»
Monsieur le Président rappelle que les CDC Petit Caux et Monts et Vallées veulent une grande CDC à six et non à trois comme proposée dans le SDCI.
Les membres du Conseil Communautaire acceptent à la majorité (une abstention : Monsieur GUILLEBERT) ce projet de délibération du Syndicat Mixte Pays Dieppois Terroir de Caux et rejettent toute proposition du Syndicat Mixte Pays Dieppois Terroir de Caux pour une grande CDC à six.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur ROGER, Vice-Président à l'aménagement de l'espace.

Demande des Communes de Cressy, Cropus et Bracquetuit pour intégrer la CDC des Trois Rivières
Les Communes de Cressy, Cropus et Bracquetuit ont délibéré pour intégrer notre Collectivité. Ces trois Communes représentent 797 habitants. Les membres du Conseil Communautaire donnent un accord de principe pour cette intégration, à la condition d'un morcellement possible de la CDC du Bosc d'Eawy, et sous réserve d'informations complémentaires portant sur le prorata d'endettement des Communes (participation financière des Communes aux emprunts, au personnel, aux amortissements …). Monsieur PICARD s'abstient.

Monsieur DAUMALLE, Maire d'Etaimpuis, regrette que sa commune ne puisse plus utiliser la déchetterie située sur la CDC du Bosc d'Eawy, la déchetterie du Bois du Fil à Vassonville étant située à plus de sept kilomètres d'Etaimpuis.
Monsieur le Président lui répond que la convention qui liait à l'époque la CDC du Bosc d'Eawy à la CDC des Trois Rivières était beaucoup trop désavantageuse pour notre CDC. Néanmoins, dans la mesure où les coûts seraient équivalents sur nos deux CDC, un reconventionnement pourrait être de nouveau étudié.

Création d'un hôtel d'entreprises dans l'ancien bâtiment « des Jardins d'Asclépios » à Bertrimont
Monsieur le Président rappelle que les locaux de l'ex DDE d'Auffay, que la C.D.C avait souhaité réserver pour les utiliser comme hôtel d'entreprises, sont maintenant prévus pour l'ONF et la Police de l'eau, après décision de Monsieur le Préfet.
Une opportunité s'offre à la CDC, validée par la commission développement économique. Il s'agit de l'ancien bâtiment des « Jardins d'Asclépios » à Bertrimont.
Tous les délégués ont été invités à découvrir le site. Quatre visites ont été organisées.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Commune de Bertrimont à un autre acheteur potentiel, qu'il ne lui est donc pas possible d'attendre la décision de la CDC au-delà du 31 août et que par ailleurs cette opération rentrant dans le cadre d'une fiche action Pays Dieppois Terroir de Caux il y a urgence à prendre une décision, avant fin juin.
Monsieur le Président laisse la présidence à Monsieur PAUMIER, 1er Vice Président.
Monsieur le Président, Maire de Bertrimont et Monsieur DAVID, délégué suppléant de la commune de Bertrimont, quittent la salle et ne participent pas au vote et au débat.

Monsieur PAUMIER donne les informations suivantes sur le site : locaux libres immédiatement, sur un terrain de plus de 1 hectare, un immeuble avec une emprise au sol de 2.378 m², simple rez-de-chaussée accessible aux handicapés, bâtiment sain de 20 ans d'âge, 44 studios, 2 espaces de vie (99 m² chacun), locaux se trouvent à proximité immédiate de l'autoroute et de nos zones d'activités économiques

Potentiel du site :

- immeuble de plein pied, endroit calme à proximité des axes routiers principaux
- possibilité d'appréhender de nouvelles compétences car bureaux disponibles
- on peut prévoir d'ouvrir à la formation, réserver un bureau pour un médecin du travail pour les 25 Communes, toute action en commun et communautaire qui peut nécessiter un bureau

Madame DUPUY, Maire de la Fontelaye, demande s'il y a des entreprises intéressées et si oui de les nommer.
Monsieur SURONNE lui répond qu'à ce jour, nous n'avons pas de demande ferme. Néanmoins, vu les grands chantiers à venir – EPR Penly, éoliennes offshore, on peut s'attendre à des demandes d'entreprises pour des bureaux. D'ailleurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe a d'ores et déjà commencé à construire un espace d'entreprises.
Monsieur LEDUC estime que la zone d'activités de Varneville-Bretteville serait un endroit plus pertinent pour la construction d'un hôtel d'entreprises. L'EPBS pourrait intervenir pour l'achat du terrain.
Pour Monsieur LEDUC, il faut rassembler en un même lieu les opérations liées au développement économique pour qu'elles soient subventionnées.
Les anciens locaux « des Jardins d'Asclépios » lui sembleraient plus adaptés pour le tourisme, les centres aérés…
Pour Monsieur BILLORE, les locaux ne sont pas adaptés à un hôtel d'entreprises, un hôtel d'entreprises devant comporter, en plus de bureaux, des locaux de stockage.
Pour Monsieur SURONNE, ces locaux répondent tout à fait aux besoins pour 15 à 20 entreprises du secteur tertiaire.
Monsieur SURONNE rappelle que nous n'avons pas dans l'immédiat de terrain disponible et que ces locaux pourraient être utilisés rapidement, notamment dans le cadre des grands chantiers à venir (EPR…).
Pour Monsieur BILLORE, la demande en hôtel d'entreprises est plus importante en ville qu'en milieu rural.
Monsieur WEMAERE lui répond que le problème se poserait pareil pour la construction neuve en milieu rural que pour de la restauration de locaux.
Monsieur PAUMIER rappelle le plan de financement de l'opération :

Principaux postes de dépenses	**Coût prévisionnel H.T. en €**
Acquisition des locaux	490 000 €
Aménagements intérieurs	510 000 €
TOTAL :	1 000 000 €

Principaux postes de recettes	Montants prévisionnel sollicités en €	
Etat (DETR)	300 000 €	30 % HT
Région**	150 000 €	15 % HT
Département*	150 000 €	15 % HT
Autofinancement	400 000 €	40 % HT
TOTAL :	1.000 000 €	

Une estimation des travaux a été réalisée par le Bureau d'études «OCEADE INGENIERIE ».
Monsieur PAUMIER en donne lecture :

ELEMENTS	MONTANT H.T. en €
CLOS ET COUVERT	
Murs (nettoyage)	15 000 €
Couverture (travaux faitages et démoussage)	43 000 €
Verrières (salles à manger)	24 000 €
Gouttière (quelques éléments)	2 500 €
INTERIEUR	
Sol (réfection certaines parties)	23 750 €
Murs (cloisons et peinture murs de circulation)	75 000 €
Plafond (remplacement certaines plaques)	15 000 €
Electricité	80 000 €
Chauffage	50 000 €
TOTAL :	328 250 €

Monsieur PAUMIER rappelle qu'au vu de l'esquisse d'analyse financière réalisée par Madame RUFFE, on peut avoir recours à l'emprunt.
Madame DUPUY demande si un bilan prévisionnel de fonctionnement a été réalisé et de combien sera le loyer au m².
Monsieur BOUCHER demande le prix d'achat de ces locaux par la Commune de Bertrimont.
Madame FURON BATAILLE lui répond que s'agissant d'un bail emphytéotique, ces locaux ont été remis gracieusement à la Commune de Bertrimont.
Monsieur LEDUC suggère que ces locaux soient mis gratuitement à disposition de la CDC par la Commune de Bertrimont
Monsieur SURONNE rétorque que la CDC était « prête » à payer pour les locaux de l'ex DDE d'Auffay et que la Commune de Bertrimont n'a pas à être pénalisée financièrement.

Il est demandé de procéder au vote à bulletin secret.
Messieurs CORNIERE, Président et DAVID, délégué suppléant de la Commune de Bertrimont ne participent pas au vote.
La question est la suivante : « êtes-vous pour la création d'un hôtel d'entreprises dans les anciens locaux des « Jardins d'Asclépios à Bertrimont » ?
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 37 (Monsieur NOURRICHARD a donné un pouvoir à Monsieur DUCLOS)
Compteur : 37
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18
Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :
Oui : 16
Non : 19
Les membres présents, à la majorité, refusent la création d'un hôtel d'entreprises dans les anciens locaux des « Jardins d'Asclépios » à Bertrimont.

Messieurs CORNIERE, Président et DAVID, délégué suppléant de la Commune de Bertrimont regagnent leur place au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur GILLE informe Monsieur le Président que Monsieur LEDUC a demandé si la Commune de Bertrimont accepterait de céder ces locaux pour l'euro symbolique à la CDC.
Monsieur le Président va remonter la demande à son Conseil Municipal car étant Président de la CDC et Maire de Bertrimont, il ne participe pas non plus au vote à Bertrimont.
Monsieur BILLORE demande par ailleurs si la Commune de Bertrimont accepterait de mettre ces locaux à disposition de la CDC pour une autre utilisation qu'en hôtel d'entreprises.
Monsieur le Président lui répond que le but est de vendre ces locaux et qu'il ne serait pas judicieux d'accueillir une activité pour une durée limitée à quelques mois.
La fiche action pour l'hôtel d'entreprises n'est donc plus d'actualité.

Modification de la fiche action Pays Dieppois Terroir de Caux
Création d'une nouvelle zone
Monsieur le Président rappelle que le budget prévisionnel pour l'achat et la viabilisation d'une parcelle de terrain de 8 hectares s'élève à 2 millions d'euros HT avec des subventions escomptées du Département, de la Région et de l'Etat.
Il est proposé que cette nouvelle zone d'activités se situe à proximité de la zone actuelle sur la Commune de Varneville Bretteville, ou si les terrains « De Pestele » sont disponibles, sur une parcelle de 8 hectares en face de la zone existante.
Il en sera débattu en commission développement économique.
Les membres du Conseil Communautaire acceptent, à l'unanimité, que la fiche action Pays Dieppois Terroir de Caux soit modifiée en conséquence.
Monsieur le Président est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

FINANCES
Décisions budgétaires modificatives
Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité de prendre les décisions budgétaires modificatives suivantes :
Budget annexe développement économique (abandon du projet d'hôtel d'entreprises)

Fonctionnement :				
Dépenses	Art 6011	-	320.000 €	acquisition
	Art 605	-	50.000 €	travaux....
Recettes	Art 7133	-	148.000 €	variation en cours
	Art 7471	-	111.000 €	subvention état
	Art 7472	-	55.500 €	subvention région
	Art 7473	-	55.500 €	subvention département
Investissement :				
Dépenses	Art 3555-0055	-	148.000 €	stocks
Recettes	Art 1641-0077	-	148.000 €	emprunt

Budget ordures ménagères

Fonctionnement :				
Dépenses	Art 022	-	6.000 €	dépenses imprévues

Budget gestion générale

Fonctionnement :				
Dépenses	Art 022	-	7.600 €	dépenses imprévues
	Art 65735	-	11.000 €	participation Syndicat Mixte Pays Dieppois Terroir de Caux
	Art 023	+	11.000 €	virement à l'investissement
Investissement :				
Dépenses	Art 20415-0109	+	11.000 €	participation Syndicat Mixte Pays Dieppois Terroir de Caux
Recettes	Art 021	+	11.000 €	virement du fonctionnement

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur PAUMIER, Vice-Président aux finances.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Maison de l'emploi de Dieppe : avenant n°2 à la convention de mise à disposition de moyens en personnels qualifiés

Par délibération du 29.03.2011, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de signer un avenant à la convention de mise à disposition de moyens personnels qualifiés au service de l'emploi, ramenant la participation de la CDC à 1.000 € au lieu de 3.000 € pour le 1er trimestre 2011.

Les permanences n'ayant toujours lieu qu'une journée par semaine (le mardi) à Auffay, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de signer un nouvel avenant à cette convention, renouvelable si besoin, maintenant la participation de la CDC à 1.000 € , au lieu de 3.000 €, pour le 2ème trimestre 2011.

La Commune de Tôtes ayant demandé à annuler les permanences de la Maison de l'Emploi, la commission développement économique a décidé que la permanence de Tôtes soit basculée sur Val de Saâne, soit une permanence tous les vendredis après-midi à Val de Saâne.

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Convention Mission Locale Rurale du Talou

Par délibération du 14.12.2010, les membres du Conseil Communautaire ont décidé à l'unanimité de maintenir la cotisation payée au Talou par la CDC pour l'ensemble des communes adhérentes, qui s'élève à 1 € par habitant, en vue de l'accueil des jeunes demandeurs d'emploi.

Les membres du Conseil Communautaire entérinent la décision de la commission développement économique et décident à l'unanimité de signer la convention correspondante avec la Mission Locale Rurale du Talou pour la mise à disposition d'un conseiller salarié pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes, demandeurs d'emplois, sur les communes d'Auffay, Tôtes et Val de Saâne.

Les permanences convenues sont les suivantes : Auffay : 2 jours par semaine, Tôtes : en alternance 1 semaine 3 jours, l'autre semaine 2 jours et Val de Saâne : 1 jour par semaine.

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur SURONNE, Vice-Président au développement économique.

Monsieur SURONNE rappelle qu'une marnière a été découverte sur la parcelle ZK 150 sur la zone des 3 Rivières à Tôtes. Des investigations complémentaires sont en cours.

Le compromis de vente vient d'être signé avec l'entreprise Millery pour la vente d'une parcelle de 9.455 m² (parcelles AD 187 et AD192) sur la zone des Trois Rivières à Tôtes.

L'entreprise Gédimat a obtenu son permis de construire. La construction va intervenir.

L'acte portant rétrocession du terrain de la Société Sicap (Point Vert) à la CDC est intervenu le 23 juin dernier.

La commission développement économique travaille sur le projet de création d'une future zone d'activités de 8 hectares.

ENVIRONNEMENT

Redevance collecte et traitement des déchets 2011 – maison de la Chasse et de la Nature et Rôtisserie des Trois Rivières

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la convocation.

Après avoir fait procéder à la pesée des déchets de la Maison de la Chasse et de la Nature à Belleville en Caux et de la Rôtisserie des Trois Rivières sur la zone de Tôtes, il est apparu que la redevance appelée ne couvre pas les frais liés à la collecte et au traitement de leurs déchets sur l'année.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent, à l'unanimité, que la redevance appelée à la Maison de la Chasse et de la Nature et à la Rôtisserie des Trois Rivières soit augmentée à compter du 01.07.2011 et pour les années à venir en fonction des tonnages déposés.

La redevance, pour 2011, aurait dû être de 477 € pour la Maison de la Chasse et de la Nature, soit une plus value de 318 € et de 1000 € pour la Rôtisserie des Trois Rivières, soit une plus value de 682 €.

Au 1er juillet 2011, il ne sera appelé que la moitié de cette plus value.

Pour la période du 01.07.2011 au 31.12.2011, une facture complémentaire va donc être adressée :

- à la Maison de la Chasse et de la Nature, d'un montant de 159 €
- à la Rôtisserie des Trois Rivières, d'un montant de 341 €

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Traitement des déchets : plus value liée au transfert des ordures ménagères vers le SEVEDE à St Jean de Folleville, lors de la période transitoire suite à la fermeture de l'usine et sa reconstruction

Suite à l'intervention d'une association sur le territoire du SMITVAD, l'idée a été évoquée de ne pas enfouir plus de déchets à Brametot que pendant le fonctionnement de l'usine et ce pendant la construction de la nouvelle usine (3 ans maximum). Cette analyse a conduit le SMITVAD à envisager de détourner environ 7.500 tonnes de déchets.

Le SMITVAD nous a transmis les conséquences financières pour notre CDC, si le Conseil Syndical décidait d'approuver ce transfert partiel et temporaire. Le coût supplémentaire annuel à l'habitant sur l'ensemble du territoire du SMITVAD serait de 4.57 € pour 7.500 tonnes traitées au SEVEDE, soit une participation annuelle pour la CDC de 61.929.52 € et une plus value de 30.964.76 € pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2011.

Les membres de la commission environnement, considérant l'aspect financier et environnemental de cette proposition, ont décidé de la refuser à l'unanimité.

Les membres du Conseil Communautaire entérinent la décision de la commission environnement et décident à l'unanimité de ne pas accepter cette proposition du SMITVAD.

Compostage domestique

Lors de la réunion du comité de pilotage du SMITVAD du 28.03.2011, il a été privilégié la mise en place d'une action de compostage et jardinage durable. Le SMITVAD propose aux collectivités adhérentes au programme de prévention d'en être porteur.

Pour ce faire, une convention doit être conclue entre le SMITVAD et chaque participant.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité la signature d'une convention avec le SMITVAD, pour la mise à disposition des moyens notamment en matériel, pour l'action de compostage, avec subrogation de la CDC pour mettre à disposition au profit des usagers et fixer les modalités de mise à disposition des équipements.

Le SMITVAD se chargera du marché et des financements. La préférence a été donnée à des composteurs en bois par souci environnemental.

La participation financière de la CDC sera de la partie non subventionnée par le Département et l'ADEME.

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Acquisition de composteurs individuels

Afin d'uniformiser le montant de la participation demandée par composteur sur le territoire du SMITVAD, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ramener la participation financière par composteur à 17.50 € au lieu de 20 €.

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de mise à disposition de ces composteurs avec les usagers.

Collecte sélective : points d'apports volontaires : rachat des colonnes prêtées par IKOS

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de racheter à la Société IKOS les colonnes qu'ils nous avaient prêtées, soit 4 colonnes à verre, 3 colonnes à papier et 3 colonnes à emballage au prix de 4.292 € HT les 10 colonnes.

Le prix moyen d'une colonne neuve est de 700 € HT.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Déchetterie : travaux d'agrandissement

Monsieur le Président informe l'assemblée que par arrêté du 13.04.2011, Monsieur le Préfet nous a autorisés à procéder à l'extension de la déchetterie située au lieu-dit le Bois du Fil à Vassonville et St Denis sur Scie.

Monsieur le Président rappelle que les aides financières du Département et de l'ADEME sont maintenant subordonnées à la réalisation d'un diagnostic préalable dont la maîtrise d'ouvrage est porté par le Département en partenariat avec l'ADEME.

C'est le bureau d'études V2R Ingénierie et Environnement qui a été missionné pour réaliser ces audits, lequel a eu lieu le 19 avril dernier à notre déchetterie. Le rapport de cet audit devrait nous parvenir courant septembre ou octobre prochain.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau d'études CEDN.

Il sera tenu compte des prescriptions annexées à l'arrêté préfectoral de même que des préconisations contenues dans le rapport suite à l'audit pour l'élaboration du cahier des charges par le maître d'œuvre et le lancement des appels d'offres.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'un rendez-vous est programmé début juillet avec l'Agence de l'Eau et notre maître d'œuvre CEDN, afin d'affiner notre demande de subvention.

Le bureau d'études CEDN assurera la mission SPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) pour un montant de 1.566 € HT.
Monsieur le Président est autorisé, à l'unanimité, à arrêter le dossier de consultation des entreprises et à lancer les appels d'offres, à signer tous documents se rapportant à cette opération et à demander les subventions les plus élevées possibles auprès du Département, de l'Ademe et de l'Agence de l'Eau avec demande de dérogations.

Déchetterie : modification des horaires d'ouverture
Les membres du Conseil Communautaire entérinent la décision de la commission environnement et décident à l'unanimité de modifier les horaires d'ouverture de la déchetterie comme suit, avec effet au 1er juillet 2011 :

Horaires d'hiver de mi-octobre à mi-avril

DECHETTERIE DU BOIS DU FIL HORAIRES D'OUVERTURE Du 16.10 au 14.04	
Lundi	[illegible]
Mardi	[illegible]
Mercredi	[illegible]
Jeudi	[illegible]
Vendredi	[illegible]
Samedi	[illegible]
Dimanche	[illegible]

Horaires d'été de mi-avril à mi-octobre

DECHETTERIE DU BOIS DU FIL HORAIRES D'OUVERTURE Du 15.04 au 15.10	
11h45	14h00 - 18h45

Rapports d'activités 2010 – IKOS
Les rapports d'activités 2010 IKOS sur la collecte en porte à porte, la collecte sélective, la gestion et l'exploitation de la déchetterie sont distribués à l'ensemble des délégués.

VOIRIE
Travaux d'investissement 2011
Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que par courrier du 31.05.2011, la Direction des Routes du Département nous a informés que notre demande de subvention ne serait pas instruite au titre de la programmation 2011 et que l'autorisation de commencer les travaux sans attendre la décision d'octroi de la subvention départementale ne pouvait être octroyée que si l'urgence à réaliser l'opération était dûment motivée par des impératifs de sécurité.
Madame FURON BATAILLE, Conseillère Générale, est intervenue auprès de Monsieur le Président de la commission des routes pour qu'une dérogation nous soit accordée, précisant que « certaines voies sont très dégradées ce qui engendre la dangerosité, et nuit à la sécurité des habitants et des automobilistes».
Afin de ne pas retarder la réalisation des travaux et la subvention n'étant octroyée par le Département qu'après transmission du résultat de l'appel d'offres, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de lancer l'appel d'offres mais d'attendre la décision du Département quant à notre demande de subvention pour notifier le marché à l'entreprise qui sera retenue.
Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Travaux de fonctionnement 2011 (procédure adaptée)
Monsieur le Président donne le résultat de l'ouverture des plis du 15 juin.

Estimation des travaux : 165.495.00 € HT
Pli n°1 – Viafrance : 183.957.50 € HT
Pli n°2 – Colas : 129.989.50 € HT

Les membres du Conseil Communautaire entérinent à l'unanimité le choix de la commission d'ouverture des plis de retenir l'entreprise Colas pour 129.989.50 € HT.
Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur LETTELIER, Vice-Président à la voirie.
Monsieur LETELLIER relance la Commune de Tôtes quant à l'acte de cession d'une bande de terrain à l'entrée de la zone d'activités permettant d'élargir l'entrée de la zone.
Monsieur BILLORE lui répond que l'acte est bien en cours mais que le vendeur n'est pas venu signer.
Il est demandé avec insistance à Monsieur BILLORE d'intervenir, afin que ce dossier soit traité, au plus vite, avec efficacité parla Commune de Tôtes.
Monsieur BOUCHER rapporte que des administrés de sa Commune se plaignent du manque de visibilité dû au panneau « bienvenue sur le territoire de la CDC des Trois Rivères ». Il demande si ce panneau peut être une nouvelle fois déplacé.
Pour Monsieur LETELLIER, ce panneau n'est pas dangereux, dans la mesure où les automobilistes s'avancent suffisamment. Monsieur le Président partage cet avis.
Monsieur le Président demande néanmoins à Monsieur BOUCHER de lui faire part des nouvelles plaintes éventuelles et de lui communiquer l'identité de ces administrés afin de les rencontrer.

TOURISME
Subventions ponctuelles à l'OT d'Auffay Trois Rivières
Les membres du Conseil Communautaire entérinent la décision de la commission tourisme et décident à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 4.500 € à l'OT d'Auffay Trois Rivières pour l'acquisition d'un vélo électrique et la rénovation du site internet.

Mise à disposition d'un véhicule de la CDC à l'OT d'Auffay Trois Rivières
Monsieur le Président rappelle que par délibération du 14.04.2011, les membres du Conseil Communautaire ont donné leur accord à l'unanimité pour l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire pour les besoins du service.
Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité qu'un véhicule de la CDC soit mis à disposition de l'OT d'Auffay Trois Rivières dès que l'achat du nouveau véhicule sera effectif.
Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BILLORE, Vice-Président au tourisme.
Monsieur BILLORE remercie l'assemblée au nom de l'agent de développement touristique.
Il remercie également l'ensemble des associations et la commune de Val de Saâne pour leur participation à l'opération Noël avant Noël 2011.

SPORT/CULTURE
Dotations sport/culture
Par délibération du 14.12.2010, le Conseil Communautaire a décidé d'inscrire la somme de 18.000 € au BP 2011 pour attribuer des dotations aux associations sportives et culturelles.
Monsieur GILLE, Vice-Président au sport et à la culture, informe l'assemblée que l'association Ecole en Liberté a annulé sa demande de dotation.
Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité d'entériner les décisions de la commission sport/culture pour attribuer les dotations suivantes :

Club des Anciens	Auffay	2 triominos+2 rumikub lettres + 10 jeux de cartes	188 €
Club des Séniors	Calleville	1 dictionnaire, 2 cafetières thermo, 4 jeux de cartes, 1 jeu de tarot, 1 jeu de dames, 1 jeu de dames chinoises, 1 jeu de petits chevaux	157,70 €
Cercle de l'Amitié	Imbleville	6 boîtes de dominos, 3 tapis jeux, 1 jeu de scrabble, 2 jeux de cartes, 1 triomino de luxe	387,77 €
Ass. Familles Rurales	Varneville	trombones, scotch, dévidoirs, boites à archives, chemises, sous chemises, pochettes transparentes, clé USB, tube de colle,3 classeurs, agrafeuse, ciseaux, gommes, règles, calculatrice,,,	54,69 €
Les Enfants de la Source	St Maclou	sono	749 €
Comité des Fêtes	St Vaast	12 verres à pied, 1 pichet, 10 assiettes, 6 tasses à café, 12 fourchettes, 12 cuillères à café, 24 couteaux, tables	1 457,06 €

Judo Club	Val de Saane	20 tatamis	1 890 €
Comité des Fêtes	Gueutteville	1 friteuse,1 chauffe saucisse, 1 machine à café	1 298,25 €
Amicale des Anciens Elèves	Sévis	1 friteuse	513,08 €
Ass. Sportive	Varneville	1 friteuse	514,28 €
Ass. Passe temps	Auffay	1 surjeteuse	478,40 €
		TOTAL	7688.23 €

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur GILLE, Vice-Président de la commission sport/culture.

Piscine intercommunale des Trois Rivières : tarifs Hôpital d'Yvetot
Monsieur le Président expose aux Membres présents que l'hôpital Asselin-Hedelin à Yvetot a sollicité des créneaux à la piscine intercommunale de Val de Saâne.
Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité d'aligner le coût des créneaux pour cet établissement sur celui appliqué pour l'enseignement de la natation aux scolaires des communes hors Communauté de Communes (soit 134.84 € pour 2011) pour un créneau de 40 minutes. Deux maîtres nageurs sauveteurs devront être présents ainsi qu'un accompagnateur pour un résident.
Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Piscine intercommunale des Trois Rivières
Monsieur GILLE rappelle que la manifestation de natation a eu lieu le 18 juin dernier : 50 mètres nage libre – épreuve ouverte à tous à partir de 10 ans. Elle a remporté un vif succès.
Il remercie les MNS présents ainsi que les bénévoles et les membres de la commission sport/culture ayant participé.
Monsieur GILLE informe l'assemblée que l'appel d'offres relatif à la réfection des plages de la piscine a été lancé en procédure adaptée. Une seul offre a été remise : Sols 21 pour 108.850.00 € HT alors que l'estimation des travaux était de 46.000.00 € HT. Le marché a été déclaré infructueux. Il sera relancé.

Challenge Cycliste des Trois Rivières
Monsieur GILLE rappelle que deux étapes se sont déroulées respectivement les 11 et 12 juin à St Ouen du Breuil et Varneville Bretteville. Il remercie Messieurs les Maires de St Ouen du Breuil et Varneville-Bretteville pour l'organisation de ce challenge.
Le challenge reprend le 6 août à Auffay puis le 7 à St Vaast du Val et le 15 à Biville la Baignarde.

QUESTIONS DIVERSES

Compétence « centre de loisirs »
Par délibération du 03.11.2010, il a été validé un groupe de travail devant étudier la faisabilité de l'éventuelle prise de compétence « centre de loisirs » par la CDC.
Suite à cette délibération, un courrier a été envoyé à Messieurs les Maires d'Auffay, Tôtes et Val de Saâne leur demandant différents éléments, utiles à cette étude de faisabilité.
Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que par délibération du 07.04.2011, le Conseil Municipal de la Commune d'Auffay, à l'unanimité, a voté contre ce transfert et a refusé de mettre à disposition de la CDC, les locaux, les cantines, les matériels et personnels nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Monsieur GUILLEBERT, Maire de Belleville en Caux, précise que sa Commune est très sollicitée. Il regrette la décision de la Commune d'Auffay.
Monsieur SURONNE lui répond que pour autant la Commune d'Auffay ne refuse pas les enfants des autres Communes.

Monsieur le Président invite les Maires de Tôtes et Val de Saâne à nous faire part de leur décision. Le groupe de travail ne pourra se réunir que si les éléments indispensables à l'étude de faisabilité de cette prise de compétence, nous ont été communiqués.

Monsieur le Président ayant laissé la parole à chaque Vice-Président, invite les Membres présents à signer la feuille de présence et le registre et à prendre les rapports d'activités, souhaitant de bonnes vacances à tous.

La séance est levée à 21h05.

Le Président,
J-L CORNIERE